

# INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

JEUDI 4 MAI 2022, À 10 H 00

BOSSARD ARENA, GENERAL-GUISAN-STRASSE 4, 6300 ZOUG, SUISSE



## **Chères et chers actionnaires,**

J'ai le grand plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 mai 2023 à la Bossard Arena, à Zoug (Suisse). Après trois années de restrictions liées au Covid, il me tarde de vous accueillir à nouveau en personne.

En 2022, nous avons enregistré une performance record, tout en assurant une transformation réussie de Holcim. Grâce aux considérables efforts de nos 60 000 collaboratrices et collaborateurs, nous avons atteint un niveau de robustesse inédit. Nous avons développé notre segment « Solutions & Produits » pour atteindre 19% de notre chiffre d'affaires net et avons renforcé notre position dans des marchés-clés tels que l'Amérique du Nord, qui représente désormais un tiers de notre activité, tout en continuant de consolider notre leadership en matière de durabilité avec une réduction de plus de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au chiffre d'affaires net.

Dans chaque région de la planète, notre personnel met en œuvre notre objectif : créer du progrès pour les gens et pour la planète, et faire avancer notre vision de devenir le chef de file mondial des solutions de construction innovantes et durables. Nos équipes ont réalisé tout cela tout en continuant d'enregistrer des résultats records trimestre après trimestre. Je les félicite pour cette performance extraordinaire.

Dans le cadre de ses efforts de durabilité, Holcim décarbonise le bâtiment tout au long de son cycle de vie, de nos propres opérations pour atteindre la neutralité carbone jusqu'à la construction de bâtiments à l'utilisation plus durable. Nous abaissons l'empreinte CO<sub>2</sub> de la construction grâce à des matériaux à faible teneur



**DR BEAT HESS**  
Président du Conseil d'administration

en carbone et des systèmes de conception intelligente. Nous rendons les bâtiments existants plus efficaces en énergie grâce à nos solutions novatrices, de la toiture à l'isolation. Nous sommes leaders dans la construction circulaire, recyclant les déchets de construction et de démolition pour construire de nouveaux bâtiments à partir des anciens. Et parce qu'aucune organisation ne peut faire cela seule, Holcim établit des partenariats avec des parties prenantes clés afin d'accélérer la transition vers le bâtiment durable. Ensemble, nous pouvons accélérer les progrès de l'économie mondiale vers la neutralité carbone.

En 2022, Holcim a mobilisé des parties prenantes clés afin d'intensifier la décarbonisation du secteur du bâtiment dans le monde entier, en participant à des événements allant de la COP 27 à la New York Climate Week. Nous avons également travaillé à la pointe de

l'innovation en nous associant avec des entrepreneurs qui développent la prochaine génération de solutions – des chercheurs du MIT aux start-up de la mobilité verte, et jusqu'à nos partenaires qui conçoivent des technologies révolutionnaires pour la capture, l'utilisation et le stockage du carbone.

Un aspect central de notre transformation a résidé dans l'orientation marquée vers nos marchés-clés, notamment l'Amérique du Nord, et dans notre désinvestissement au Brésil et en Inde. Grâce à l'engagement, à l'agilité et à la rapidité de notre personnel, les désinvestissements ont été finalisés sans problème, de la signature à la conclusion. Nous sommes très reconnaissants envers nos anciens collaborateurs et collaboratrices de ces marchés.

Je me réjouis de l'accord trouvé par Lafarge SA avec le Département américain de la justice. Cela résout un problème hérité du passé, qui contrastait fortement avec tout ce que représente Holcim. Dans le monde entier, Holcim opère selon les normes de gouvernance, d'éthique et d'intégrité les plus strictes, sans aucune tolérance pour les infractions. Nos 60 000 collaboratrices et collaborateurs dans le monde entier appliquent ces principes au quotidien.

Nous nous engageons pour créer de la valeur pour toutes les parties prenantes, y compris notre personnel. Dans ce contexte, je félicite nos collègues pour le travail crucial qu'ils et elles réalisent pour améliorer la santé et la sécurité. Il reste toutefois beaucoup à faire pour atteindre notre objectif « zéro dommage ». Le bien-être de nos collaboratrices et collaborateurs est de la plus grande importance, et rien de ce que nous faisons ne mérite de les mettre en danger.

Il est incroyablement gratifiant de voir Holcim réaliser de tels bonds en avant dans sa vision pour devenir le numéro 1 mondial des solutions de construction innovantes et durables. Les résultats re-

marquables et la transformation réussie de cette année me rendent très confiant pour l'avenir, tout comme je suis fier de la performance et de l'engagement fantastiques de nos équipes. Et je suis certain que le meilleur reste à venir.

Après plus d'une décennie particulièrement épanouissante au service de Holcim, j'ai décidé de ne pas me porter candidat à la réélection au Conseil d'administration cette année. Le Conseil d'administration propose Jan Jenisch en tant que nouveau Président. Sous réserve du vote à l'Assemblée Générale Ordinaire, Jan me succèdera à la présidence et continuera à exercer la fonction de Directeur général de Holcim pour une durée limitée. Le Conseil d'administration considère ce double mandat comme une transition pour garantir la transformation en cours de Holcim et l'exécution rapide de la Stratégie 2025 : accélérer la croissance verte. Le successeur de Jan au poste de Directeur général sera annoncé dans les douze prochains mois.

Afin de maintenir les strictes règles d'indépendance du Conseil d'administration (équilibre assuré par des « freins et contrepoids »), le Conseil d'administration a mis en œuvre des mesures supplémentaires de gouvernance d'entreprise le 24 février 2023, avec effet immédiat :

- La création du rôle de Lead Independent Director, confié à Hanne Sørensen, Vice-Présidente de Holcim
- Les tâches et responsabilités clairement définies du Lead Independent Director incluent le pouvoir de :
  - convoquer des réunions en l'absence du Président,
  - présider les sessions de l'Independent Director du Conseil d'administration qui se tiennent en l'absence du Président,

- approuver l'ordre du jour des réunions pour le Conseil d'administration et les informations qui sont envoyées à celui-ci ainsi que les programmes des réunions, afin de garantir que le Conseil d'administration et ses comités ont suffisamment de temps pour aborder tous les points à l'ordre du jour,
  - assurer l'équilibre par des freins et contrepoids dans toutes les situations où une bonne gouvernance d'entreprise pourrait être entravée,
  - consulter et communiquer directement avec les principaux actionnaires sur demande.
- En tant que Lead Independent Director, Hanne Sørensen continuera de présider le Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance.
  - Le Président ne sera membre d'aucun comité.
  - À l'exception du Président, tous les membres du Conseil d'administration sont des administrateurs indépendants conformément au Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise.

Cette lettre sera ma dernière en tant que Président de cette grande Société. Mes remerciements vont à tous les membres du personnel actuels et passés, qui m'ont rendu si fier de faire partie de cette organisation. Je leur adresse tous mes vœux pour l'avenir. Je vous remercie également, chères et chers actionnaires, de votre confiance et de votre soutien au cours des 13 dernières années. Je me réjouis de retrouver nombre d'entre vous lors de notre Assemblée Générale Ordinaire au mois de mai prochain.



**DR BEAT HESS**

Président du Conseil d'administration

# ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 1 Rapport annuel, comptes annuels consolidés du Groupe, comptes annuels de Holcim SA et Rapport de rémunération ; rapports de l'organe de révision

### 1.1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels consolidés du Groupe et des comptes annuels de Holcim SA

**Proposition du Conseil d'administration :** approbation du rapport annuel, des comptes annuels consolidés du Groupe et des comptes annuels de Holcim SA.

**Explication du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration est tenu par la loi de présenter pour chaque exercice le rapport annuel, les comptes annuels consolidés du Groupe et les comptes annuels à l'Assemblée Générale Ordinaire pour approbation. L'organe de révision Ernst & Young SA, Zurich, a examiné les comptes annuels consolidés du Groupe et les comptes annuels de Holcim SA, et recommande leur approbation.

### 1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération

**Proposition du Conseil d'administration :** acceptation du Rapport de rémunération par un vote consultatif.

**Explication du Conseil d'administration :** les statuts prévoient que le Conseil d'administration doit présenter pour chaque exercice le Rapport de rémunération à l'Assemblée Générale Ordinaire pour acceptation. L'organe de révision Ernst & Young SA, Zurich, a examiné le Rapport de rémunération et confirmé sa conformité avec les dispositions légales. Des informations complémentaires sont disponibles dans la brochure « Votes sur les rémunérations » publiée sur le site Internet de Holcim : [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm).

## 2 Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

**Proposition du Conseil d'administration :** donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2022.

**Explication du Conseil d'administration :** en donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les actionnaires et la Société déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour les événements survenus durant l'exercice écoulé qui ont été portés à la connaissance de l'Assemblée Générale Ordinaire.

## 3 Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

### 3.1 Affectation du bénéfice résultant du bilan

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau le bénéfice de CHF 17 632 millions résultant du bilan (composé du bénéfice non distribué de CHF 15 828 millions reporté de l'exercice précédent et du bénéfice net de CHF 1 804 millions de l'exercice 2022).

**Explication du Conseil d'administration :** en lieu et place d'un dividende prélevé sur le bénéfice résultant du bilan, le Conseil d'administration propose, au point 3.2 de l'ordre du jour, une distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital. De cette façon, l'intégralité du bénéfice résultant du bilan peut être reportée à nouveau.

### 3.2 Distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose une distribution de CHF 2.50 par action nominative d'une valeur nominale de CHF 2.00 chacune à concurrence d'un montant plafonné à CHF 1 472 millions.

Holcim SA renonce à toute distribution en lien avec ses actions propres détenues au moment de la distribution.

Le dernier jour de négoce donnant droit à un dividende est prévu pour le 8 mai 2023 et le premier jour de négoce ex dividende des actions est prévu pour le 9 mai 2023. Le paiement est prévu pour le 12 mai 2023.

**Explication du Conseil d'administration :** une distribution par prélèvement sur les réserves issues d'apports en capital requiert une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

# 4

## Révision des statuts

Le Conseil d'administration propose de réviser les statuts de Holcim SA afin de les adapter aux normes actuelles et au droit de la société anonyme suisse révisé, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une vue d'ensemble détaillée des modifications proposées (avec les explications correspondantes) est disponible dans la brochure « Explications du Conseil d'administration sur la révision des statuts » publiée sur le site Internet de Holcim à l'adresse [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm), ainsi que dans la Feuille officielle suisse du commerce (édition du 6 avril 2023).

### 4.1 Objet

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose d'approuver l'article 2 modifié des statuts tel qu'il est publié dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site Internet de Holcim.

### 4.2 Actions et structure du capital

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose d'approuver les articles 3, 3<sup>bis</sup>, 4 et 5 (hors al. 3 et 4 : cf. point 4.4 de l'ordre du jour) modifiés des statuts tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site Internet de Holcim.

# 5

## Réélections et élections

### 5.1 Réélection de membres du Conseil d'administration et élection du Président du Conseil d'administration

**Explication du Conseil d'administration :** étant donné que le mandat des membres et du Président du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire doit procéder à leur réélection. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la réélection des membres suivants du Conseil d'administration, qui sont disponibles pour un mandat supplémentaire. Les informations sur le parcours professionnel des membres actuels du Conseil d'administration se trouvent dans la section relative à la gouvernance, au risque et à la rémunération du Rapport annuel intégré 2022 de Holcim, ainsi que sur le site Internet de Holcim : [www.holcim.com/board-directors](http://www.holcim.com/board-directors).

Le Dr Beat Hess a décidé de ne pas se porter candidat à la réélection au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration le remercie pour son engagement considérable en faveur de l'Entreprise, et notamment pour ses formidables qualités de conduite en tant que Président au cours des sept dernières années. Pendant son mandat, il a brillamment piloté l'Entreprise pendant des périodes difficiles et apporté une contribution déterminante à la transformation réussie de Holcim. Patrick Kron ne se présente pas non plus à la réélection. Depuis son élection en 2017, il a soutenu le Conseil d'administration avec un profond engagement et il a dirigé le Comité d'audit depuis 2018 avec compétence en tant que Président, ce dont le Conseil d'administration le remercie.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire d'élire Jan Jenisch en tant que nouveau Président du Conseil d'administration. Sous réserve du résultat du vote, il prendra la succession du Président et poursuivra dans le même temps son activité

### 4.3 Assemblée Générale Ordinaire et organe de révision

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose d'approuver les articles 8, 9, 10 al. 1, 11, 12, 12a, 13, 22, 29, 30 et 31 modifiés des statuts tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site Internet de Holcim.

### 4.4 Restrictions de transfert et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose d'approuver l'article 5 al. 3 et 4, et l'article 10 al. 2 modifiés des statuts tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site Internet de Holcim.

### 4.5 Conseil d'administration et rémunérations

**Proposition du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration propose d'approuver les articles 16, 17, 24, 26 et 27 modifiés des statuts tels qu'ils sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce ainsi que sur le site Internet de Holcim.

de Directeur général de Holcim pour une durée limitée. Du point de vue du Conseil d'administration, ce double mandat pendant une période de transition limitée est important pour garantir la transformation en cours de Holcim et la mise en œuvre rapide de la Stratégie 2025. L'identité de la personne qui assurera la succession au poste de Directeur général doit être communiquée dans les douze prochains mois. Afin de continuer à garantir un contrôle indépendant, le Conseil d'administration a introduit des mesures supplémentaires de gouvernance d'entreprise, avec notamment la nouvelle fonction de « Lead Independent Director ». Il a confié cette mission à Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen, Vice-Présidente du Conseil d'administration de Holcim.

#### **5.1.1 Réélection de Jan Jenisch en qualité de membre du Conseil d'administration et élection en qualité de Président du Conseil d'administration**

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Jan Jenisch en qualité de membre du Conseil d'administration et élection en qualité de Président du Conseil d'administration pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

#### **5.1.2 Réélection du Prof. Dr Philippe Block en qualité de membre du Conseil d'administration**

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection du Prof. Dr Philippe Block en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

#### **5.1.3 Réélection de Kim Fausing en qualité de membre du Conseil d'administration**

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Kim Fausing en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

#### **5.1.4 Réélection de Leanne Geale en qualité de membre du Conseil d'administration**

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Leanne Geale en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

#### **5.1.5 Réélection de Naina Lal Kidwai en qualité de membre du Conseil d'administration**

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Naina Lal Kidwai en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

#### **5.1.6 Réélection du Dr Ilias Läber en qualité de membre du Conseil d'administration**

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection du Dr Ilias Läber en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

### 5.1.7 Réélection de Jürg Oleas en qualité de membre du Conseil d'administration

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Jürg Oleas en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

### 5.1.8 Réélection de Claudia Sender Ramirez en qualité de membre du Conseil d'administration

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Claudia Sender Ramirez en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

### 5.1.9 Réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du Conseil d'administration

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du Conseil d'administration pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

## 5.2 Réélections de membres du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

**Explication du Conseil d'administration :** étant donné que le mandat des membres du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance s'achève à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire doit procéder à leur réélection. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire la réélection des membres actuels du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour un mandat supplémentaire.

### 5.2.1 Réélection du Dr Ilias Läber en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection du Dr Ilias Läber en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

### 5.2.2 Réélection de Jürg Oleas en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Jürg Oleas en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

### 5.2.3 Réélection de Claudia Sender Ramirez en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Claudia Sender Ramirez en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

### 5.2.4 Réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection de Hanne Birgitte Breinbjerg Sørensen en qualité de membre du Comité de nomination, de rémunération et de gouvernance pour un mandat supplémentaire d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

## 5.3 Réélection de l'organe de révision et réélection de la représentante indépendante

### 5.3.1 Réélection de l'organe de révision

**Proposition du Conseil d'administration :** confier le mandat d'organe de révision pour l'exercice 2023 à Ernst & Young SA, Zurich, Suisse.

**Explication du Conseil d'administration :** conformément aux statuts, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ernst & Young SA, Zurich, a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

### 5.3.2 Réélection de la représentante indépendante

**Proposition du Conseil d'administration :** réélection du Dr Sabine Burkhalter Kaimakliotis de Voser Avocats, Stadtturmstrasse 19, 5401 Baden, Suisse, en qualité de représentante indépendante pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire 2024.

**Explication du Conseil d'administration :** la loi stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire doit élire la représentante indépendante chaque année. Le Dr Sabine Burkhalter Kaimakliotis a confirmé disposer de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

## 6 Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

### 6.1 Rémunération du Conseil d'administration pour le prochain mandat

**Proposition du Conseil d'administration :** approbation du montant total maximum de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024, de CHF 3 000 000.

**Explication du Conseil d'administration :** la loi stipule que la rémunération des membres du Conseil d'administration est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Des informations complémentaires sont disponibles dans la brochure « Votes sur les rémunérations » publiée sur le site Internet de Holcim : [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm).

### 6.2 Rémunération de la Direction pour l'exercice 2024

**Proposition du Conseil d'administration :** approbation du montant total maximum de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2024 de CHF 36 000 000.

**Explication du Conseil d'administration :** la loi stipule que la rémunération de la Direction est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Des informations complémentaires sont disponibles dans la brochure « Votes sur les rémunérations » publiée sur le site Internet de Holcim : [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm).

## 7 Réduction de capital par l'annulation d'actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

**Proposition du Conseil d'administration :** réduction du capital-actions de CHF 1 231 858 118 d'un montant maximum de CHF 80 000 000 jusqu'à la limite inférieure de CHF 1 151 858 118 au maximum, par l'annulation d'un nombre maximum de 40 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.00 chacune, rachetées par Holcim SA dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé en octobre 2022 et devant être clôturé d'ici au 31 mai 2023, et utilisation du montant de la réduction de capital pour annuler au bilan des actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions.

**Explication du Conseil d'administration :** Holcim SA rachètera au total un maximum de 40 000 000 actions nominatives à des fins de réduction du capital, dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé en octobre 2022 et devant être clôturé d'ici au 31 mai 2023. Il est ici proposé aux actionnaires d'approuver l'annulation de ces actions nominatives rachetées. L'appel aux créanciers prévu par la loi a eu lieu le 31 mars 2023, de sorte que la réduction de capital peut être effectuée par le Conseil d'administration et inscrite au registre du commerce après la clôture du programme de rachat d'actions. Le Conseil d'administration adaptera les statuts une fois la réduction de capital finalisée.

# 8

## Vote consultatif sur le Holcim Climate Report

**Proposition du Conseil d'administration :** acceptation du Holcim Climate Report par un vote consultatif.

**Explication du Conseil d'administration :** le Conseil d'administration estime que les actionnaires devraient avoir régulièrement un droit de regard concernant les questions climatiques et demande au travers d'un vote consultatif, comme l'année dernière, votre approbation de la stratégie climatique de l'Entreprise.

Ce vote donne à nos actionnaires l'occasion d'exprimer leur opinion sur la stratégie climatique présentée. Cela ne constitue en aucun cas un transfert de la responsabilité pour notre stratégie climatique, qui entre naturellement dans le domaine de responsabilité du Conseil d'administration.

Holcim est la première entreprise de matériaux de construction à avoir signé en 2020 l'engagement « Ambition 1,5 °C entreprises », avec des objectifs intermédiaires qui ont été confirmés par l'initiative Science Based Targets (SBTi). En 2022, Holcim a encore relevé ses objectifs climatiques pour 2030 et les a fait valider par la SBTi. L'Entreprise se conforme ainsi à la nouvelle feuille de route sectorielle à caractère scientifique pour limiter le réchauffement à 1,5 °C. Avec ces objectifs ambitieux, qui couvrent à la fois les opérations internes et la chaîne de création de valeur, Holcim consolide son engagement pour la décarbonisation du secteur du bâtiment, sur la base des dernières données de la science. Dans le cadre de ses efforts pour la neutralité carbone, Holcim travaille à tous les niveaux pour décarboniser le secteur du bâtiment de manière globale – des processus d'entreprises recourant aux énergies renouvelables et à la mobilité verte aux produits respectueux du climat tels que le béton ECOPact ou le ciment ECOPlanet, ou encore les matières premières à faibles émissions telles que les produits recyclés à partir des déchets issus de la construction et de la démolition. Pour les émissions restantes qui ne peuvent être

évitées à l'heure actuelle, Holcim développe des technologies de nouvelle génération. Cela comprend plus de 50 projets de capture, d'utilisation et de stockage de CO<sub>2</sub> tels que la minéralisation et la réutilisation du CO<sub>2</sub> dans des matières plastiques, du kérosène et de nombreux autres produits. Dans son rapport sur le climat 2023, Holcim présente sa stratégie climatique et sa feuille de route pour la décarbonisation. L'objectif est de se rapprocher encore des recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), que nous soutenons depuis 2017.

Dans l'optique d'une amélioration continue de notre stratégie climatique, nous nous réjouissons des commentaires de nos actionnaires. Indépendamment du résultat de ce vote, le Conseil d'administration accorde une grande attention au changement climatique. Nous informerons chaque année nos actionnaires sur les progrès réalisés dans notre stratégie climatique. Le Conseil d'administration suit les évolutions de la recherche climatique de très près afin de toujours agir sur la base des dernières avancées et de pouvoir communiquer chaque année des informations transparentes sur nos progrès. Le rapport sur le climat de Holcim est disponible sur notre site Internet : [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm).

### **Holcim SA** **DR BEAT HESS**

Président du Conseil d'administration  
Zoug, le 6 avril 2023

(Le texte original allemand tel que publié dans la Feuille officielle suisse du commerce fait foi.)

# DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS DE VOTE



## **Documentation**

Sur demande écrite (voir le formulaire ci-joint), un extrait du rapport annuel sera envoyé par courrier aux actionnaires à partir du 20 avril 2023. Cet extrait fait partie intégrante du Rapport annuel intégré 2022 de Holcim. Cette version imprimée est disponible en anglais et en allemand.

Le Rapport annuel intégré 2022 complet (en anglais uniquement) qui comprend le rapport annuel, les comptes annuels consolidés du Groupe et les comptes annuels de Holcim SA, ainsi que le Rapport de rémunération, les rapports de l'organe de révision et la proposition d'affectation du bénéfice résultant du bilan peuvent être consultés par les actionnaires au siège social de la Société et sur [www.holcim.com](http://www.holcim.com).

Lisez le rapport sur le climat sur notre site Internet [www.holcim.com](http://www.holcim.com) pour en savoir plus sur nos efforts en matière de décarbonisation et d'innovation, sur nos technologies révolutionnaires visant une construction à faible émission de carbone, ainsi que sur les risques et opportunités liés au climat.



## **Admission à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Sur demande écrite, les actionnaires recevront une carte d'admission avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Les actionnaires inscrits au registre des actions en tant qu'actionnaires de Holcim SA avec droit de vote au 25 avril 2023 ont le droit de voter.

Les cartes d'admission seront envoyées à partir du 27 avril 2023.

L'inscription au registre des actions n'a pas d'effet sur le négoce des actions par les actionnaires avant, pendant et après l'Assemblée Générale Ordinaire.



### **Octroi d'une procuration**

Les actionnaires qui ne peuvent participer en personne à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de se faire représenter par une autre personne inscrite au registre des actions comme actionnaire avec droit de vote ou par la représentante indépendante, Dr Sabine Burkhalter Kaimakliotis de Voser Avocats, Stadtturmstrasse 19, 5401 Baden, Suisse. Le formulaire de procuration ci-joint est fourni à cette fin.



### **Octroi par écrit d'une procuration et d'instructions à la représentante indépendante**

Les actionnaires peuvent se faire représenter par la représentante indépendante Dr Sabine Burkhalter Kaimakliotis de Voser Avocats, Stadtturmstrasse 19, 5401 Baden, Suisse. Veuillez utiliser le formulaire de procuration ci-joint pour transmettre la procuration et les instructions.



### **Octroi par voie électronique d'une procuration et d'instructions à la représentante indépendante**

Les actionnaires peuvent voter par voie électronique sur [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm) en donnant procuration à la représentante indépendante et en lui transmettant leurs instructions par voie électronique.

Les identifiants d'accès requis figurent dans les documents de convocation fournis aux actionnaires. Le portail d'e-voting GVMANAGER Online est utilisé et la société Devigus AG assiste la représentante indépendante. Les actionnaires peuvent communiquer leurs instructions de vote par voie électronique et modifier les instructions déjà données jusqu'au 2 mai 2023, à 23 h 59 au plus tard.



### **Demande d'intervention orale**

Les actionnaires souhaitant prendre la parole pendant l'Assemblée Générale Ordinaire peuvent se signaler avant le début de cette dernière auprès du guichet de demande d'intervention orale situé près de l'estrade.



### **Interprétation simultanée**

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra en allemand et en partie en anglais. Elle fera l'objet d'une interprétation simultanée en allemand, anglais et français.



### **Vestiaire**

Les sacs à dos, parapluies, grands sacs et autres objets encombrants sont à déposer au vestiaire.



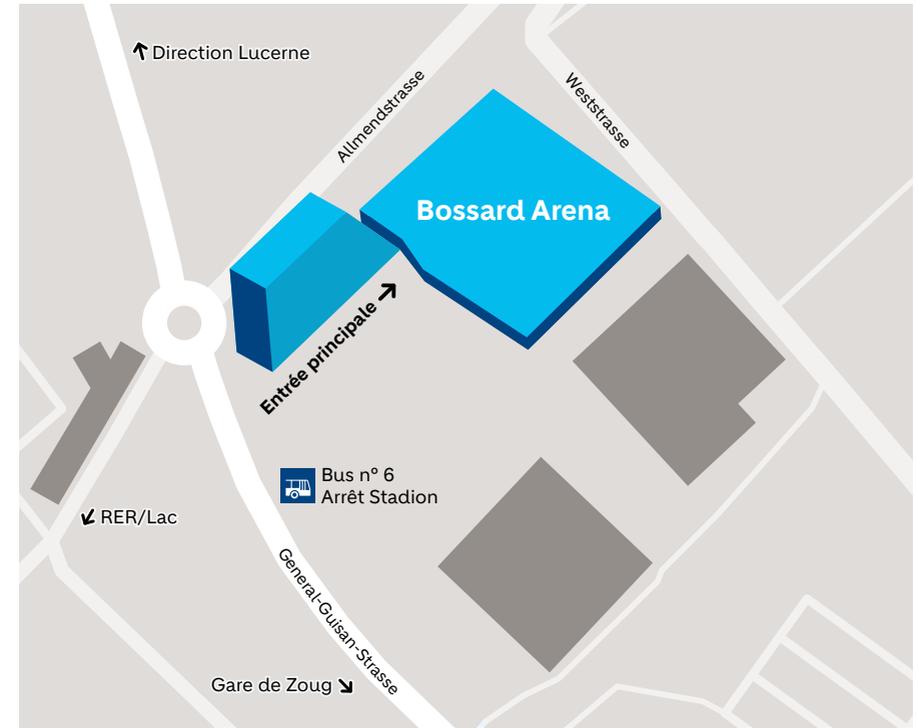
### **Accès**

Il est recommandé aux actionnaires de privilégier les transports en commun car le site de la Bossard Arena à Zoug n'offre que peu de possibilités de stationnement (payant).



### **Live webcast**

L'Assemblée Générale Ordinaire sera diffusée en direct sur Internet, sur le site [www.holcim.com/agm](http://www.holcim.com/agm).



La ligne de bus n° 6 effectue le trajet de la gare de Zoug à l'arrêt « Stadion », qui se trouve à proximité immédiate de la Bossard Arena.

**HOLCIM SA**

Grafenauweg 10  
6300 Zoug  
Suisse

[communications@holcim.com](mailto:communications@holcim.com)  
[www.holcim.com](http://www.holcim.com)

